

## INTITULÉ DE LA FORMATION

Formation passerelle TAXI

Habilitation pour l'accès à la profession de conducteur de Taxi

N°RS : 5635 (09/12/2021), Certificateur : Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires

## PUBLIC CONCERNÉ

- Un candidat ayant réussi les épreuves écrites complètes d'un examen VTC peut, dans les trois ans suivant la notification de ses résultats, se présenter aux épreuves spécifiques TAXI

### Prérequis

- Permis B ≥ 3 ans (hors probatoire)
- Lire, écrire, comprendre le français
- Casier judiciaire vierge
- Avoir réussi les épreuves écrites complètes de l'examen VTC, dans les trois ans suivant la Notification des résultats

### Objectifs pédagogiques

- Acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à la réussite de l'examen TAXI
- Obtenir la carte professionnelle TAXI

## DURÉE DE LA FORMATION

Modalité	Théorie (h)	Pratique (h)	Total (h)
Cours du jour	21	10	31

## PROGRAMME

### Théorie

- Module F : Connaissance du territoire et réglementaire locale
- Module G : Réglementation nationale de l'activité taxi

### Pratique

- Conduite sur route avec un véhicule taxi école, équipé taximètre
- Relation client
- Parcours touristique
- Facturation & paiement

## Méthodes & Moyens pédagogiques

- Une salle dédiée et équipée (tableau blanc, vidéoprojecteur, connexion internet) ;
- Des supports numériques et documents pédagogiques accessibles en ligne ;
- Des méthodes actives (exposés, études de cas, quiz en salle) ;
- L'intervention de professionnels spécialisés dans leur domaine

## Dispositifs de suivi & Évaluation

Le suivi et l'évaluation de la formation s'effectuent au moyen de :

- Un émargement numérique permettant d'attester de la présence des stagiaires ;
- Des évaluations régulières sous forme de questions orales et de QCM/QRC écrits ;
- Des mises en situation professionnelle (simulation d'une course de TAXI) ;
- Un questionnaire de satisfaction en fin de formation.

## Qualification des formateurs

Conformément à l'arrêté du 11 août 2017, l'ensemble de nos formateurs sont titulaires d'une carte professionnelle de conducteur de TAXI depuis plus de 5 ans. Les formateurs sont également des professionnels expérimentés dans leur domaine

Validation	Évaluation
Théorie : ≥6/20 moyenne supérieure ou égale à 10/20	QCM-QCR
Pratique: ≥12/20	Mise en situation et réalisation d'une course de TAXI

## VALIDITÉ

La carte professionnelle de conducteur VTC/Taxi est valable 5 ans.

Un stage de formation continue (14 heures) est obligatoire pour le renouvellement

## Modalités et délais d'accès

- Inscription via Mon Compte Formation, par téléphone ou par mail.
- Un entretien téléphonique ou en présentiel est réalisé afin de vérifier les prérequis et d'adapter le parcours si nécessaire.
- Les inscriptions sont possibles tout au long de l'année.
- Le délai moyen d'accès à la formation est de 15 jours à compter de la validation de l'inscription, sous réserve de places disponibles.

## Accessibilité aux personnes en situation de handicap

La formation est ouverte aux personnes en situation de handicap. Un entretien préalable permet d'évaluer les besoins spécifiques et d'envisager les aménagements pédagogiques possibles.

Toutefois, nos locaux ne permettent pas l'accueil des personnes à mobilité réduite (fauteuil roulant). Dans ce cas, nous étudions avec le stagiaire et nos partenaires les solutions adaptées (orientation vers un centre accessible, aménagement pédagogique, etc.).

## Débouchés et suites de parcours

À l'issue de la formation et de la réussite à l'examen, le stagiaire peut obtenir la carte professionnelle de conducteur TAXI délivrée par la préfecture.

Cette carte permet d'exercer comme chauffeur **salarié ou indépendant**.

## Tarifs et financement

Tarif : 950 € net de taxe (TVA non applicable – article 293 B du CGI).

Ce tarif comprend :

- La formation théorique,
- La formation pratique (conduite sur véhicule double commande),
- La mise à disposition du véhicule lors de l'examen d'admission,
- Les frais d'inscription auprès de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA).

La formation est éligible au financement CPF. Possibilité de financement personnel ou d'un accompagnement par un organisme financeur (OPCO, Pôle emploi, etc.).

## Lieux de réalisation

La formation est réalisée principalement dans nos locaux situés à :

- Noisy-le-Grand : 33 Rue du Ballon – 93160 Noisy-le-Grand
- Mareuil-lès-Meaux : 220 chemin de Crécy, 77100 Mareuil-Lès-Meaux

La partie pratique (conduite) est organisée sur route, un véhicule école double commande

## FIN DU PROGRAMME DE FORMATION

📞 Contact : JULIEN Pierre – 2pjformation@gmail.com – 01.75.91.08.69 – <https://www.2pjformation.fr>

📄 Mise à jour : le programme peut être actualisé selon les évolutions réglementaires ou pédagogiques.

✅ Validation : JULIEN Pierre Président – Version3 30/09/2025

## Signature

**2PJFORMATION**

33 rue du Ballon 93160 NOISY LE GRAND

Tél : 01 75 91 08 69

RCS Bobigny 838270080 - n° DA 11930771193

\* contact@2pjformation.fr \*

Version 3 30/09/2025

Numéro déclaration d'activité : 11930771193 | Agréments : T 19 093 002 0, 23 77 4 | SIRET : 838270080 00032